

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le douze avril à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur COINTRE Marc, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine,

Absente excusée :

Madame DUBOIS Laura

Représentées :

Madame CÈBE Elodie par Monsieur CÈBE Georges

Madame MARÉCHAL Karine par Monsieur CABROL Josian

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Monsieur Alain HOAREAU est élu secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 27 Février 2017 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE RIOLS :

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Riols s'est terminée ce vendredi 07 Avril 2017. Dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur cette demande.

Après avoir exposé les grandes lignes de ce dossier, Monsieur le Maire propose une interruption de séance afin de donner la possibilité aux personnes présentes dans la salle de s'exprimer.

Après la prise de parole de plusieurs personnes représentant notamment Attac Jaur/Somail et Hurlevent, un débat permet à chacun d'exprimer ses opinions.

Au terme de celui-ci, Monsieur le Maire réouvre la séance et propose le vote :

7 voix Pour - 6 voix Contre - 5 Abstentions

Avis favorable donné à la Majorité

2°) AVIS SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été convenu qu'une délégation d'élus rencontre le Directeur du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

Cette rencontre ayant eu lieu, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COINTRE qui expose les éléments du dossier structuré autour d'enjeux et d'objectifs généraux déclinés en 89 dispositions.

Après débat, un avis favorable est donné à la Majorité

16 voix Pour - 1 Abstention - 1 Contre

3°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Monsieur le Maire présente les différents Comptes Administratifs qui s'établissent comme suit :

A/ BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORTS		742 004,60	52 209,88		52 209,88	742 004,60
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 823 546,72	2 123 544,26	513 012,91	1 195 918,64	2 336 559,63	3 319 462,90
TOTAL	1 823 546,72	2 865 548,86	565 222,79	1 195 918,64	2 388 769,51	4 061 467,50
RESULTATS		1 042 002,14		630 695,85	0	1 672 697,99

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Madame Florence VALETTE fait procéder au vote.

Adopté à la Majorité 9 Pour - 7 Abstentions

B/ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORTS		91 122,17		795,63		91 917,80
OPERATIONS DE L'EXERCICE	438 834,34	505 860,46	233 991,08	318 478,66	662 825,42	824 339,12
TOTAL	438 834,34	596 982,63	223 991,08	319 274,29	662 825,42	916 256,92
RESULTATS		158 148,29		95 283,21		253 431,50

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, Madame Florence VALETTE fait procéder au vote du Compte Administratif.

Après débat, Adopté à l'Unanimité

4°) COMPTES DE GESTION 2016:

Monsieur le Maire propose le vote des différents Comptes de Gestion, dont les résultats sont identiques à ceux des Comptes Administratifs :

Après débat, propositions adoptées à l'Unanimité

5) AFFECTATION DES RESULTATS:

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats :

A/ BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS 2016		
BUDDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISES
		(en euros)
	DEPENSES	1 823 546,72
	RECETTES	2 865 548,86
	EXCEDENT	1 042 002,14
	DEFICIT	
	RESULTAT NET	1 042 002,14
001	BESOIN DE FINANCEMENT INVEST (déf).	0,00
	RESTES A REALISER DEPENSES (invest)	232 490,63
	RESTES A REALISER RECETTES (invest)	70 200,66
1068	BESOIN NET section INVESTISSEMENT	162 289,97
002	RESULTAT NET GLOBAL	879 712,17

Après débat, adoptée à l'Unanimité

B/ BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES RESULTATS 2016		
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISES
		(en euros)
	DEPENSES	438 834,34
	RECETTES	596 982,63
	EXCEDENT	158 148,29
	DEFICIT	
	RESULTAT NET	158 148,29
001	BESOIN DE FINANCEMENT INVEST (déf).	0,00
	RESTES A REALISER DEPENSES (invest)	140 323,68
	RESTES A REALISER RECETTES (invest)	80 455,72
1068	BESOIN NET section INVESTISSEMENT	59 867,96
002	RESULTAT NET GLOBAL	98 280,33

Après débat, adoptée à l'Unanimité

6°) TAUX DE FISCALITÉ :

Monsieur le Maire présente l'état des bases fiscales communiqué par les services des finances et propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2017.

Après débat, à la Majorité, 14 voix Contre une augmentation, 4 voix favorable à une augmentation, le conseil municipal choisit de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe d'Habitation	11,75 %
Foncier Bâti	22,16 %
Foncier Non Bâti	107,02 %

7°) BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget.

Après un large débat le vote donne : 4 voix Contre - 10 Abstentions - 4 voix Pour.
En application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales, lorsqu'il y a partage de voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le budget est adopté.

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 909 995	2 909 995
INVESTISSEMENT	2 272 808	2 272 808

8°) AFFECTATION DE SUBVENTIONS :

Monsieur Alain HOAREAU propose une première répartition de subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant
Aie caramb'art	460
Amis de Cavenac	160
Amis de l'orgue	1000
Avenir Saint-Pons Tennis	700
Biberon Club	750
Black moutons	160
Comité des fêtes "Les Tamarous"	6500
Coopérative scolaire Ecole Primaire Frescatis	4000
Coopérative scolaire OCCE 34 Ecole Maternelle de Frescatis	1500
Drahla San Ponesa	250
Ecole de rugby	500
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut Languedoc	300
Fnath	100
Foyer du Hameau de Brassac	160
Gavachs Dancers	500
Généalogie Saint Ponaise	160
Groupe Archéologique du Saint-Ponais	700
Groupement Cynégétique du Saint-Ponais	300
Harkis du Saint-Ponais	160
Ligue contre le cancer	160
Muay Thai	400
Œuvres sociales du Saint Ponais	2500
Parents d'Elèves Ecole Saint-Joseph (A.P.E.L)	160
Peeps Artisans d'art	2660
Pitchouns de Frescatis	500
Poudre d'Escampette	1500
Prévention routiere	160
Professionnels de santé de St Pons et des environs	2000
Randonneurs du Haut Languedoc	160
Restos du cœur	500
Retro meca	910
Sapeurs Pompiers (amicale)	400
Secours Catholique	300
Souvenir Français	310
Spéléo Club de Saint-Pons	500
Sportive du collège du Jaur	230
Sportive et Culturelle du Saint-Ponais	2000
Sportive Inter-Age	160
Téléthon	500
Truite du Jaur	200
Un Pau de Maï	160
Union Française des Associations de Combattants	50
UNRPA Aguze et Jaur Ensemble et solidaire	400
UPSP	310
XV du Haut Languedoc	2300
Total :	37790

Adopté à l'Unanimité

- Office de Tourisme :

Monsieur Jacques SOULIGNAC ne prenant pas part au vote une participation de 4 000 € est attribuée à l'Office de Tourisme, 17 voix Pour

9°) RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DU COMPTE 6558:

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions du compte 6558 comme suit :

Répartition du crédit du compte 6558	
Autres contributions obligatoires	
	Montant global voté : 20 000,00
Répartition	
Syndicat Mixte Hérault Energies pour assistance gestion réseau électrique	2 998,62
Ecole privée Saint-Joseph	16 563,30
	Total : 19 561,92
	Solde : 438,08

Monsieur COINTRE s'étant absenté, 16 voix Pour - 1 voix Contre

La proposition est adoptée à la Majorité.

10°) PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Après un large débat sur le sujet, considérant les gros investissements à venir sur les réseaux d'eau et la protection des captages, le vote proposé par Monsieur le Maire porte sur une possible augmentation de l'eau.

7 voix s'expriment pour s'opposer à une augmentation

11 voix sont favorable à une augmentation de 5 % du prix de l'eau qui sera de :

EAU	PRIX
Prix de l'eau	1,5225
Autres redevances	
Pollution (Agence de l'Eau)	0,2900
Prélèvement (Agence de l'eau)	0,1460
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,1550
Prix de l'assainissement collectif	
Montant de la redevance/m3	1,5400
Prix global	3,6535
Abonnements	
Alimentation en diamètre 25	58,82
Alimentation en diamètre 32	74,73
Alimentation en diamètre 40	90,60
Alimentation en diamètre 50	106,52
Alimentation en diamètre 80	122,42
Alimentation en diamètre 100	138,33

11°) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017 :

Monsieur le Maire présente et commente les documents budgétaires du budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement.
Il propose leur adoption dans le cadre établi par le conseil municipal.

Après débat le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement est adopté à la Majorité 11 voix Pour - 7 voix Contre

Budget de l'eau et de l'assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	526 813	526 813
INVESTISSEMENT	726 901	726 901

12°) MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'OEUVRE :

- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'un véhicule électrique.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commande mis en oeuvre par Hérault Energies.

Après débat, à l'Unanimité, Monsieur le Maire est autorisé en engager la commune.

- Programmes de travaux.

Pour l'ensemble des programmes des travaux votés dans le cadre du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager des procédures de consultations et de passations de marchés sous forme de procédures adaptées.

Après débat, autorisation lui est donnée à l'Unanimité

13°) TABLEAU DES EFFECTIFS :

Afin de permettre la bonne organisation des services, Monsieur le Maire propose de réactualiser le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS
établi le 12 avril 2017

Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Agents occupant un emploi permanent de la filière administrative						
Direction	Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35 / 35	1	1	0
	Attaché principal	A	35 / 35	1	0	1
	Rédacteur	B	35 / 35	1	0	1
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 / 35	2	2	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 / 35	3	2	1
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	C	35 / 35	3	2	1
Agents occupant un emploi permanent de la filière technique						
Responsable du service technique	Agent de maîtrise principal	C	35 / 35	1	1	0
	Agent de maîtrise	C	35 / 35	1	0	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 / 35	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 / 35	4	3	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	35 / 35	8	5	3
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	28 / 35	2	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27 / 35	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24 / 35	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	17,30 / 35	1	0	1
Agents occupant un emploi permanent de la filière médico sociale						
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	35 / 35	1	0	1
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35 / 35	1	1	0
Agents occupant un emploi permanent de la filière police						
Police	Brigadier chef principal	C	35 / 35	1	1	0
Agents occupant un emploi non permanent de la filière technique						
En remplacement momentané du responsable du service technique	Technicien	B	35 / 35	1	0	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique non titulaire	C	35 / 35	6	5	1
Agent technique polyvalent	Emplois aidés	C	35 / 35	6	1	5
Agent technique polyvalent pour besoin saisonnier	Emplois saisonniers	C	35 / 35	5	0	5
Agent technique polyvalent pour remplacements momentanés	Emplois occasionnels	C	35 / 35	3	0	3

A ce propos, Monsieur ANDERS indique que l'embauche de 2 agents supplémentaires aux services techniques pour l'entretien de la voirie ainsi que le recrutement d'un policier supplémentaire serait une bonne chose pour la commune.

Après débat, 1 abstention - 17 voix favorables, le tableau présenté par Monsieur le Maire est adopté sans modification

14°) ORGANISATION DE LA MAISON DE SANTÉ :

Monsieur le Maire et Madame VALETTE rendent compte des discussions en cours avec les professionnels de santé du St Ponais et tous les partenaires extérieurs impliqués dans ce projet.

Après débat le conseil municipal confirme à l'Unanimité sa volonté de soutenir les actions engagées et s'engage à offrir aux médecins qui viendraient s'installer, la gratuité du loyer la 1ère année d'installation.

15°) DEMANDE DE SUBVENTIONS:

Madame VALETTE évoque la possibilité d'obtenir une aide pour permettre la réalisation de travaux d'aménagement complémentaires de la maison de santé sur des programmes mis en oeuvre par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

En conséquence le conseil municipal à l'Unanimité sollicite l'attribution d'une aide.

16°) INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :

Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent les indemnités des élus sont fixées par référence à un indice : 1015 (indice brut terminal de la fonction publique).

Depuis le 1er janvier 2017 l'indice 1022 a remplacé l'indice 1015, il conviendrait donc de donner comme référence de calcul l'indice terminal brut de la fonction publique sans mentionner la valeur de l'indice

Proposition adoptée à la Majorité 17 Pour - 1 Abstention

17°) COMPTEURS LINKY :

Monsieur le Maire rappelle les trois précédentes délibérations sur le sujet. Le recours engagé par la Préfecture contre deux d'entre elles ont conduit à leur suspension.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers qui indique que la délibération du 13 avril 2016 conservait un caractère illégal et qui demande son abrogation.

Après débat il est décidé à la Majorité de procéder au retrait de la délibération du 13 avril 2016 N° DE_2016-36

3 voix Contre - 2 Abstentions - 13 voix Pour

**18°) CONVENTION DE PARTAGE DE LA BASE DE DONNÉES DU SDIS
34 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC:**

Monsieur le Maire indique que le SDIS assure le secrétariat de la sous-commission départementale des établissements recevant du public.

Il est possible de signer une convention pour permettre un échange de données entre la commune et ce service, ceci afin d'améliorer le suivi des dossiers.

Après débat à l'Unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention proposée.

19°) QUESTIONS DIVERSES:**- Invitation :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'invitation formulée par l'Association Familles Rurales qui organise une journée Portes Ouvertes au Campotel du Jaur le Jeudi 04 Mai à partir de 15 H.

- Aménagement de la source du Jaur :

Monsieur le Maire informe qu'une concertation a été engagée avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le CAUE et la DREAL pour préparer un projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la source du Jaur.

La séance est levée le 13 Avril 2017 à 01 heure.

XXXXXXXXXX